

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-ENR-TIM-20-60-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

Date de fin de publication : 16/07/2018

ENR - Timbres et taxes assimilés - Documents relatifs à la conduite des véhicules à moteur

Positionnement du document dans le plan :

ENR - Enregistrement

Timbre et taxes assimilées

Titre 2 : Droits de délivrance de documents et perceptions diverses

Chapitre 6 : Documents relatifs à la conduite des véhicules à moteur

1

Le présent chapitre a pour objet de préciser les droits ou taxes perçus lors de la délivrance de documents relatifs à la conduite des véhicules à moteur :

- le permis de conduire visé à l'article 1599 terdecies du CGI(section 1 cf. [BOI-ENR-TIM-20-60-10](#)) ;
- la taxe sur les certificats d'immatriculation visée à l'article 1599 quindecies du CGI(section 2 cf. [BOI-ENR-TIM-20-60-20](#)) ;
- les taxes additionnelles à la taxe sur les certificats d'immatriculation visées aux articles 1635 bis M du CGI, 1585-I du CGI, 1010 bis du CGI et 1011 bis du CGI (section 3 cf. [BOI-ENR-TIM-20-60-30](#)) ;
- la taxe annuelle sur la détention des véhicules les plus polluants visée à l'article 1011 ter du CGI (section 4 cf. [BOI-ENR-TIM-20-60-40](#)) ;
- la taxe pour la gestion des certificats d'immatriculation visée à l'article 1628-0 bis du CGI (section 5 cf. [BOI-ENR-TIM-20-60-50](#)) ;
- la redevance pour frais d'acheminement des certificats d'immatriculation visée au décret n°2008-850 du 26 août 2008 (section 6 cf. [BOI-ENR-TIM-20-60-60](#)).